Zeitschrift: bulletin.ch / Electrosuisse

Herausgeber: Electrosuisse

Band: 107 (2016)

Heft: 4

Rubrik: VSE/AES

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Energiewelten, Marktmodelle und Ihr Boiler



Stefan Muster, Bereichsleiter Wirtschaft und Regulierung des VSE

Für die Energiewirtschaft in der Schweiz haben sich die Rahmenbedingungen in wenigen Jahren grundlegend geändert und die Unsicherheit hat weiter zugenommen. Die Grosskraftwerke sind wegen massiver Wettbewerbsverzerrungen und historisch tiefen Preisen in ihrer Wirtschaftlichkeit bedroht und die Verteilnetzbetreiber werden durch zunehmende dezentrale Einspeisung, zunehmenden Eigenverbrauch und der Gefahr von Arealnetzbildungen gefordert. Kaum jemand hat das vor fünf Jahren so kommen sehen.

Daneben ergeben sich durch verschiedene Technologiefortschritte und Trends neue Möglichkeiten. Zu nennen wären z.B. die Fortschritte bei den Batterien oder die vielfältigen Möglichkeiten durch den Einsatz von ICT unter dem Stichwort «Smart».

Trotz dieser Umwälzungen versucht der Bund, noch stärker in die Energiewirtschaft einzugreifen – sei es mit der Energiestrategie 2050, der Revision des StromVG oder der Liberalisierung des Gasmarktes. Und dies, ohne dass das Verhältnis zur EU mit einem entsprechenden Abkommen geklärt wäre.

Angesichts dieser Unsicherheiten und Trends energiewirtschaftlicher, technologischer und politischer Natur hat der VSE im Sommer 2015 ein Projekt mit dem Arbeitstitel «Energiewelten – Marktmodelle» gestartet. Im Teilprojekt «Energiewelten» wurden energiewirtschaftliche Zukunftsszenarien skizziert und im Teilprojekt «Marktmodelle» werden nun die dazugehörenden Marktmodelle und Ordnungsrahmen untersucht.

Es ist dabei bereits jetzt absehbar, dass neben Netz und Markt ein drittes Element sorgfältiger geregelt werden muss: die Flexibilität. Diese wird in einigen der Energiewelten neben Netz und Energie die zentrale Rolle spielen. Wenn zunehmend dezentral und stochastisch eingespeist wird, werden verschiebbare Lasten und Batterien wertvoller. Wer sie wann und wie am sinnvollsten einsetzt, damit das Gesamtsystem sicher und möglichst kostengünstig ist, gilt es nun zu bestimmen. Mit diesem dritten Element Flexibilität gewinnt das Wort Netzkonvergenz seine konkrete Bedeutung: Energie zu verschieben, zu lagern oder dafür in Wärme, Kälte oder Gas zu transformieren, wird je nach Energiewelt der Schlüssel zur Energieversorgung. Wer weiss, vielleicht ist dereinst Ihr Boiler so wertvoll wie eine PV-Anlage.

Univers énergétiques, modèles de marché et votre chauffe-eau

Stefan Muster, Responsable Économie et Régulation de l'AES Les conditions-cadres de l'économie énergétique en Suisse ont fondamentalement changé en l'espace de quelques années et l'insécurité dans ce domaine a pris l'ascenseur. La rentabilité des grandes centrales est menacée en raison d'impor-

tantes distorsions de concurrence et des prix historiquement bas; quant aux gestionnaires de réseau de distribution, ils sont mis au défi par l'augmentation de l'injection décentralisée et de la consommation propre, induisant le risque que des réseaux de faible envergure se constituent. Il y a encore cinq ans, personne n'aurait parié sur une telle évolution.

Parallèlement, de nouvelles possibilités se font jour grâce à différents progrès technologiques et autres tendances. Citons par exemple les améliorations réalisées au niveau des batteries ou les nombreuses opportunités offertes par l'utilisation des TIC.

Malgré ces bouleversements, la Confédération tente d'intervenir encore davantage dans l'économie énergétique, que ce soit à travers la Stratégie énergétique 2050, la révision de la LApEl ou la libéralisation du marché gazier. Sans pour autant que la relation avec l'UE soit clarifiée au moyen d'un accord correspondant.

Au vu de ces incertitudes et de ces tendances de natures politique, technologique et économico-énergétique, l'AES

a lancé à l'été 2015 un projet intitulé provisoirement « Univers énergétiques – modèles de marché ». Le sousprojet « Univers énergétiques » esquisse des scénarios pour l'avenir de l'économie énergétique, tandis que le sous-projet « Modèles de marché » vise à étudier les modèles de marché et le cadre régulatoire qui pourraient s'appliquer dans ce contexte.

On peut d'ores et déjà prévoir qu'un élément supplémentaire, outre le réseau et le marché, devra être réglementé plus scrupuleusement : la flexibilité. Celle-ci jouera, avec le réseau et l'énergie, un rôle central dans certains des univers énergétiques. Si l'injection devient toujours plus décentralisée et stochastique, les charges reportables et les batteries seront plus précieuses. Il s'agit maintenant de déterminer qui pourra en faire usage le plus judicieusement possible, comment et quand, de manière à garantir que le système global soit sûr et économique. À travers l'élément Flexibilité, la notion de convergence des réseaux prend son importance concrète: reporter et stocker l'énergie ou la transformer, pour ce faire, en chaleur, en froid ou en gaz deviendra, selon l'univers énergétique, la clé de l'approvisionnement en énergie. Qui sait, peut-être votre chauffe-eau aura-t-il un jour la même valeur qu'une installation photovoltaïque?







Force hydraulique: comment éviter la noyade?



Dominique Martin Responsable Affaires Publiques de l'AES

« Injuste », « écologiquement débile », « politique industrielle à la française »...: la récente décision du Conseil national d'aider la grande hydraulique n'a pas fait que des heureux. Pourtant, grâce à sa flexibilité, cette source d'énergie constitue la clé de voûte en vue de la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050. Or, la pérennité de l'hydraulique est aujourd'hui gravement menacée. Les conditions du marché actuellement défavorables compromettent les investissements d'entretien et de remplacement nécessaires. La récente annonce d'Alpiq de mettre en vente 49% de son parc hydroélec-

trique illustre la situation de détresse dans laquelle se trouve ce secteur.

Les mesures proposées par le Conseil national ne visent qu'à compenser quelque peu certains de ces déséquilibres. Il est question de montants de quelque 120 millions de francs par année au maximum, accordés à des installations hydrauliques au cas par cas, et ce, uniquement durant une période temporaire de cinq ans. Ceci dans le contexte d'un

marché international déjà faussé depuis longtemps par des subventions de toutes sortes et des coûts externes non couverts. Vu la contribution primordiale de l'énergie hydraulique à un approvisionnement électrique indigène, écologique et fiable de l'économie suisse, cet investissement paraît franchement dérisoire.

Le Conseil des États a déjà prouvé par le passé qu'il était conscient de la valeur de l'énergie hydraulique en tant que colonne vertébrale de l'approvisionnement de la Suisse en électricité. Il est donc raisonnablement permis d'espérer qu'il saura se mettre d'accord avec le Conseil national pour décider de mesures ciblées et efficaces pour soulager la grande hydraulique.

De plus, à moyen terme, il s'agira en particulier de veiller à ce que le nouveau régime de redevances hydrauliques - qui doit être élaboré d'ici fin 2019 - tienne suffisamment compte des difficultés actuelles de l'énergie hydraulique. Dans le contexte d'une volonté commune de la branche et des cantons d'arriver à une solution judicieuse pour les deux parties, l'AES entend contribuer activement à cette

Wasserkraft: zu einem Ende der Durststrecke?

Dominique Martin Bereichsleiter Public Affairs beim VSE

«Ungerecht», «ökologischer Blödsinn», «Industriepolitik wie in Frankreich»... Der Beschluss des Nationalrats, der Grosswasserkraft unter die Arme zu greifen, stiess neulich nicht überall auf Gegenliebe. Doch dank ihrer Flexi-

bilität stellt diese Energiequelle im Hinblick auf die Umsetzung der Energiestrategie 2050 einen der Grundpfeiler dar. Allerdings ist die Wasserkraft heute in ihrer Substanz stark bedroht. Die momentanen ungünstigen Marktbedingungen gefährden die notwendigen Investitionen für Unterhalt und Ersatz. Alpiq hat unlängst angekündigt, 49% ihrer Wasserkraftanlagen zu veräussern. Dies illustriert die Notlage, in der sich dieser Sektor befindet.

Die vom Nationalrat vorgeschlagenen Massnahmen zielen nur darauf ab, einige dieser Unausgewogenheiten einigermassen zu kompensieren. Es ist von Beträgen von höchstens 120 Millionen Franken pro Jahr die Rede, die fallweise in Wasserkraftanlagen fliessen, und das nur vorübergehend während fünf Jahren - alles vor dem Hintergrund eines internationalen Marktes, der schon seit Langem durch verschiedenste Subventionen und nicht gedeckte externe Kosten verfälscht wird. Da die Wasserkraft einen grossen Beitrag zu einer einheimischen, ökologischen und zuverlässigen Stromversorgung der Schweizer Wirtschaft leistet, erscheint diese Investition schlicht läppisch.

Der Ständerat hat bereits früher bewiesen, dass er sich des Wertes der Wasserkraft als tragende Säule der Schweizer Stromversorgung bewusst ist. Es darf daher durchaus gehofft werden, dass sich die kleine Kammer dem Nationalrat anschliesst und beide Räte gezielte und effiziente Massnahmen beschliessen, um die Grosswasserkraft zu entlasten.

Ausserdem ist mittelfristig insbesondere darauf zu achten, dass die neue Wasserzinsregelung, die bis Ende 2019 erarbeitet werden muss, die momentanen Schwierigkeiten der Wasserkraft genügend stark berücksichtigt. Da Branche und Kantone gemeinsam eine für beide Parteien vernünftige Lösung anstreben, will der VSE aktiv zu dieser Revision beitragen.





Willkommen beim VSE Bienvenue à l'AES

Der VSE begrüsst sieben neue Mitglieder. L'AES accueille sept nouveaux membres.

BDO AG, Branchencenter Energie

Das Branchencenter Energie der BDO AG nimmt fachtechnische Themen für die Kernkompetenzen Prüfung, Treuhand, Steuern und Beratung auf. Es erarbeitet die Themen und Richtlinien für die operativen Abteilungen und stellt ihnen diese zur Verfügung.

BDO AG, Branchencenter Energie Entfelderstrasse 1 5001 Aarau 062 834 91 91 www.bdo.ch

E. Pasinelli AG

Das 1962 gegründete Familienunternehmen E. Pasinelli AG hat seine Kernkompetenzen in den Bereichen Beleuchtungen, Kabelrollen und Netzkabel.

E. Pasinelli AG Hauptstrasse 162 5742 Kölliken 062 737 62 30 www.pasi.ch

Eisenhut Managementberatung

Das Einzelunternehmen Eisenhut Managementberatung unterstützt Energieversorgungsunternehmen in den Bereichen Unternehmensstrategie, Marktanalysen, Corporate Risk Management und Bearbeitung energiewirtschaftlicher Fragestellungen.

Eisenhut Managementberatung Birkenstrasse 49 6343 Risch-Rotkreuz Tel. 071 912 54 01

Ernst & Young, Bereich Power & Utilities

Der Bereich Power & Utilities des Wirtschaftsberatungsunternehmens Ernst & Young bietet folgende Beratungsleistungen im Energiesektor: Transaktionen, Trends und Wachstumsmärkte, Versicherungen, Steuern und Rechtsberatung.

Ernst & Young, Power & Utilities Maagplatz 1 8010 Zürich 058 286 46 54

www.ey.com/CH/de/Industries/Power---Utilities

HES-SO Valais Wallis

L'Institut Entrepreneuriat & Management de la HES-SO Valais-Wallis – haute école de gestion et tourisme – propose des programmes de formation en gestion de l'énergie ainsi que des prestations de services et un soutien pour la recherche dans le secteur de l'énergie.

Techno-Pôle 3 3960 Sierre info@hevs.ch Tel. 027 606 85 11 www.hevs.ch

HES-SO Valais Wallis

Jean Müller Schweiz GmbH

Die Jean Müller GmbH ist weltweit tätig mit Tochterunternehmen unter anderem in Polen, der Schweiz, Österreich und China. Das Produktprogramm umfasst Niederspannungsschaltgeräte, Schaltergerätekombinationen, Stromverteilungskomponenten, elektronische Überwachungs- und Energiemanagementsysteme.

Jean Müller Schweiz GmbH Industriestrasse 4 4658 Däniken 062 288 41 00 www.jeanmueller.ch

Kummler+Mattler SA Région Romandie

La Kummler+Matter SA développe des solutions et fournit des prestations dans le domaine de la technique ferroviaire, de la technique routière, de la technique d'approvisionnement énergétique, des technologies de la communication et des installations électriques spéciales, et ce, depuis la planification et l'ingénierie jusqu'à l'entretien des systèmes en passant par leur installation. Se

Kummler+Mattler SA Région Romandie Chemin du Rionzi 52 1052 Le Mont-sur-Lausanne Tel. 021 631 17 17 www.kuma.ch

Neue Fassung der Branchenempfehlung MMEE

Der VSE-Vorstand hat an seiner Sitzung vom März 2016 die Überarbeitung der Branchenempfehlung «Marktmodell für die elektrische Energie - Schweiz» (MMEE) genehmigt. Das Grundsatzdokument zur Regelung der zentralen Aspekte der Organisation des Strommarktes Schweiz war letztmals 2010 überarbeitet worden. Seither hat sich vieles verändert, wodurch eine umfassende Überarbeitung notwendig wurde. Zentrale Punkte wurden präzisiert und einzelne neue Marktteilnehmer ergänzt. Das überarbeitete Dokument kann im Download-Bereich unter www.strom.ch heruntergeladen werden. Se



Das Grundsatzdokument regelt zentrale Aspekte des Strommarktes Schweiz.

Nouvelle version du document de la branche MMEE

Lors de sa dernière réunion, le Comité de l'AES a approuvé la version remaniée de la recommandation de la branche «Modèle de marché pour l'énergie électrique - Suisse» (MMEE). La dernière révision de ce document de base consacré à la réglementation des aspects centraux de l'organisation du marché suisse de l'électricité remontait à 2010. Depuis, de nombreux changements sont survenus, nécessitant une révision complète du document. Des points centraux ont été précisés et certains nouveaux acteurs du marché ont été ajoutés. Le document est disponible sous forme électronique sur www.electricite.ch.







Valeur juridique des aides à l'exécution

Mise en œuvre des conditions de raccordement de la production d'électricité visées aux art. 7 et 28a LEne

L'AES a été interrogée par certaines de ses entreprises membres sur la valeur juridique de l'aide à l'exécution pour la mise en œuvre des conditions de raccordement de la production d'électricité visées aux art. 7 et 28a de la Loi sur l'énergie, publiée par l'Office fédéral de l'énergie, édition de janvier 2015, version 2.1 (ci-après dénommée «aide à l'exécution»). Le présent document donne des pistes de réponse.

Alex Rothenfluh

Comme l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) l'indique lui-même au ch. 1 de son aide à l'exécution, cette dernière « doit permettre aux acteurs concernés de régler les questions relatives au raccordement tout en respectant les lignes directrices fixées au niveau fédéral. Elle s'appuie sur les normes de droit actuelles ou se réfère au sens et au but de la loi. L'aide à l'exécution s'applique lorsque les producteurs et les gestionnaires de réseau tenus de reprendre l'électricité ne peuvent s'accorder sur les modalités de l'injection. En cas de désaccord sur les conditions de raccordement, la décision revient à la Commission de l'électricité (ElCom) (art. 25, al. 1bis LEne) ». [1]

Les aides à l'exécution n'ont pas force de loi

Les titres des chiffres suivants de l'aide à l'exécution (« Recommandation pour le calcul [...] », « Recommandations générales [...] » et la première phrase des ch. 2 et 3 (« L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) recommande [...] ») montrent également que les aides à l'exécution n'ont pas force de loi. Elles ne doivent être utilisées que lorsque leur contenu correspond au sens et au but de la loi.

Bien qu'elles soient relativement nouvelles, les aides à l'exécution [2] concernent déjà de nombreux domaines de l'activité étatique. Elles s'adressent en priorité aux autorités d'exécution et visent à préciser des concepts juridiques vagues (c'est-à-dire ouverts à l'interprétation) tirés des lois et des ordonnances. Elles sont censées favoriser et/ou garantir une application uniforme des textes et

les autorités doivent pouvoir partir du principe qu'elles se conforment au droit fédéral.

En cas de litige, les autorités appelées à statuer commencent par étudier le texte de la loi ou de l'ordonnance afin de l'interpréter au moyen de diverses méthodes. Ce n'est que dans un second temps que l'aide à l'exécution – lorsqu'elle existe – est consultée et que l'on détermine si son règlement applique de manière appropriée la loi ou l'ordonnance telle qu'elle est interprétée. Si oui, elle peut être utilisée. L'aide à l'exécution constitue donc une aide décisionnelle. [3,4]

Dans son communiqué intitulé « Nature juridique des directives et documents de la branche » du 1er février 2010. la Commission fédérale de l'électricité ElCom s'est penchée sur la nature juridique des directives et documents de la branche de l'AES. Dans l'OApEl, les gestionnaires de réseau sont priés d'édicter des directives dans différents domaines, ce que l'AES a fait en tant qu'organisation privée. Ainsi, la situation juridique n'est pas tout à fait comparable à celle de la publication d'aides à l'exécution, de directives, etc., par les autorités. Pour autant, l'ElCom conclut qu'elle examinera, en cas de litige concret, quelle solution proposent les directives de la branche et qu'elle reprendra la solution proposée à moins que celle-ci ne se révèle inappropriée. [5]

Au niveau fédéral, c'est surtout le Tribunal administratif qui s'est jusqu'à présent penché sur la question de la valeur juridique des aides à l'exécution. Dans sa dernière décision en la matière (arrêt A-2895/2014 du 17 décembre 2014), il détaille: « Les directives de l'OFEN figurant dans les documents préliminaires, qui servent d'aide à l'exécution pour une mise en œuvre conforme au droit et qui sont utilisées par l'autorité inférieure, concordent avec cette interprétation. » (traduction libre).

Ainsi, les aides à l'exécution ne créent pas le droit et ne fixent pas de règles exhaustives (voir aussi Ursula Brunner dans: Vereinigung für Umweltrecht/Keller [Hrsg.], Kommentar zum Bundesgesetz über den Umweltschutz, 2. Aufl., Zürich 2004, Stand März 1999, Art. 39 N. 14f.). Les aides à l'exécution sont utilisées par les tribunaux dès lors qu'elles respectent les termes de la loi ou de l'ordonnance.

Les prescriptions sont-elles respectées?

Selon l'art. 7, al. 2 LEne, «la rétribution se fonde sur les prix d'une énergie équivalente pratiqués sur le marché [...]. » Cette disposition est précisée à l'art. 2b OEne: «La rétribution à des prix d'achat alignés sur le marché se définit selon les économies de coûts du gestionnaire de réseau par rapport à l'acquisition d'une énergie équivalente. »

Dans son aide à l'exécution pour la mise en œuvre des conditions de raccordement de la production d'électricité visées aux art. 7 et 28a de la Loi sur l'énergie, l'OFEN recommande ce qui suit concernant le calcul du prix d'achat pratiqué sur le marché pour l'énergie injectée dans le réseau: prix client final facturé pour l'énergie d'un produit électrique standard aux petits consommateurs captifs (profil de consommation H4), sous déduction de 8%.

Reste à savoir si l'OFEN, dans son aide à l'exécution, respecte les prescriptions de la loi et de l'ordonnance en prenant pour base le prix client final. En effet, la loi et l'ordonnance se fondent sur le prix d'achat et non sur le prix client final (vente).

Il existe, dans un domaine comparable à la mise en œuvre des conditions de raccordement de la production d'électricité visées à l'art. 7, al. 2 LEne, une





réglementation basée sur le prix d'achat pratiqué sur le marché. L'OFEN publie sur son site le prix de marché pondéré en fonction du volume (SWISSIX base) et avec prise en compte du taux de change. C'est de cette manière qu'il évalue la rétribution du courant RPC que le groupe-bilan pour les énergies renouve-lables facture aux autres groupes-bilan. [6] La réglementation fondée sur le client final dans l'aide à l'exécution est à cet égard contradictoire.

Il n'y a pas de raison de prévoir une réglementation spéciale dérogeant au texte de la loi et de l'ordonnance pour la rétribution des reprises d'électricité en vertu de l'art. 7, al. 2 LEne. La recommandation pour le calcul et la fixation du prix d'achat pratiqué sur le marché en vertu de l'art. 7, al. 2 LEne figurant dans l'aide à l'exécution de l'OFEN ne semble donc pas conforme à la loi et s'avère de ce fait inappropriée.

Références

- [1] Aide à l'exécution pour la mise en œuvre des conditions de raccordement de la production d'électricité visées aux art. 7 et 28a de la loi sur l'énergie, publiée par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), division Efficacité énergétique et énergies renouvelables, édition de janvier 2015, version 2 1
- [2] Également appelées directives, recommandations, aides pratiques, etc.
- [3] Selon l'arrêt 137 II 38 du Tribunal fédéral, qui traite même dans ce cas d'une aide à l'exécution publiée par une organisation privée.
- [4] Dans de nombreux cas, l'arrêt actuel du Tribunal administratif fédéral A-2895/2014 du 17 décembre 2014, consid. 5.2, dernier paragraphe.
- [5] Communiqué de l'ElCom sur la nature juridique des directives et documents de la branche, 1er février 2010.
- [6] Voir www.bfe.admin.ch/themen/00612/02073/index.html?lang=fr&dossier_id=03136.

Auteur

Alex Rothenfluh est avocat et notaire. De 1983 à 2013, il a été membre de la Commission juridique de l'AES, qu'il a présidée à partir de 1995.

Alex Rothenfluh, 6005 Lucerne alex.rothenfluh@bluewin.ch

PFISTERER



Verteiltechnik aus 1. Hand für Trafostationen und Verteilkabinen.

Steigern Sie die Energieeffizienz Ihrer Niederspannungsanlagen durch den Einsatz bewährter Kontakttechnologien von PFISTERER.

Wir bieten Ihnen ein breites Sortiment an Produkten für Ihre spezielle Anwendung.

Alles spricht für PFISTERER TRIVER+

- Lastschaltleisten 160...1820A
 Lasttrennleisten ...2000A (Ik=25kA eff.)
- Energie effizienteste, kapitalisierte Schaltleistenfamilie am Markt Schweiz
- Anschlusstechnik aus PFISTERER Fabrikation
 - Wartungsfreie Al-Direktanschlussund V-Klemmen
 - Al-Einlegeklemme für Leiter bis 300 mm² DIN VDE 0636-2:2011 und EN60269-1: Prüfung Alterungsbeständigkeit Kontakte inklusive Lastzyklenprüfung mit Widerstandsänderung
- Höchste Zubehördichte mit:
- Messgeräteaufsätze und Sicherungsüberwachungen
- Eigenbedarfs-/ Ableiterleisten DIN00
- NS-Erdungssets DIN00/2/3
- Einzigartige Stromwandlerfamilie von 160...1000A/5A mit Klasse 0.5S
 - Schweizer Fabrikat und Eichstelle







+41 41 499 72 72 ch.pfisterer.com

the power connection







Einladung zur 127. (ordentlichen) Generalversammlung des VSE

Donnerstag, 19. Mai 2016, um 10.15 Uhr

Kultur- und Kongresszentrum Trafo Baden, Brown Boveri Platz 1, 5400 Baden

Programm

ab 9.00 Uhr

■ Eintreffen der Gäste, Empfang

10.15 Uhr

- Präsidialreferat
- Bericht des Direktors
- Preisverleihungen Berufsbildung
- Generalversammlung

12.00 Uhr

■ Gastreferat, Urs Hofmann, Regierungsrat Aargau

12.15 Uhr

■ Grussworte, Hubert Zimmermann, CEO AEW Energie AG

12.30 Uhr

Apéro / Stehlunch

Traktanden

- 1. Wahl der Stimmenzähler und des Protokollführers
- 2. Protokoll der 126. (ordentlichen) Generalversammlung vom 7. Mai 2015 in Solothurn
- 3. Genehmigung des Jahresberichts 2015
- 4. Genehmigung der Jahresrechnung VSE 2015
- 5. Genehmigung des Revisionsberichts 2015
- 6. Entlastung des Vorstands und der Geschäftsführung
- Festsetzung des Betrags pro Beitragseinheit für die Mitgliederbeiträge 2017
- 8. Wahlen
 - 8.1 Mitglieder des Vorstands
 - 8.2 Revisionsstelle
- 9. Anträge von Mitgliedunternehmen
- 10. Verschiedenes

Invitation à la 127e Assemblée générale (ordinaire) de l'AES

Jeudi 19 mai 2016, à 10 h 15

Kultur- und Kongresszentrum Trafo Baden, Brown Boveri Platz 1, 5400 Baden

Programme

Dès 9 h

■ Accueil des invités

10 h 15

- Allocution du président
- Rapport du directeur
- Formation professionnelle: remise des prix
- Assemblée générale

12 h 00

Exposé de l'orateur invité: Urs Hofmann, Conseiller d'État

12 h 15

■ Mot de bienvenue: Hubert Zimmermann, CEO d'AEW Energie AG

12h 30

Apéritif / Buffet dînatoire

Ordre du jour

- Nomination des scrutateurs et du secrétaire de l'Assemblée
- 2. Procès-verbal de la $126^{\rm e}$ Assemblée générale (ordinaire) du 7 mai 2015 à Soleure
- 3. Approbation du rapport annuel 2015
- 4. Approbation des comptes annuels de l'AES pour l'exercice 2015
- Approbation du rapport de l'organe de révision pour l'exercice 2015
- 6. Décharge au Comité et à la Direction
- Fixation du montant de l'unité de cotisation pour les cotisations de l'année 2017
- 8. Élections
 - 8.1 Membres du Comité
 - 8.2 Organe de révision
- 9. Propositions des entreprises membres
- 10. Divers

Goldsponsor



Silbersponsor











Anträge des Vorstands an die Generalversammlung

zu Traktandum 2

Protokoll der 126. (ordentlichen) Generalversammlung vom 7. Mai 2015 in Solothurn

Antrag auf Genehmigung des Protokolls, publiziert im Bulletin SEV/SE 7s/2015.

zu Traktandum 3

Genehmigung des Jahresberichts 2015

Antrag auf Genehmigung des Jahresberichts 2015, abrufbar als PDF in Deutsch und Französisch im VSE-Extranet www.strom.ch.

zu Traktandum 4

Genehmigung der Jahresrechnung VSE 2015

Antrag auf Genehmigung der Jahresrechnung VSE 2015.

zu Traktandum 5

Genehmigung des Revisionsberichts 2015

Antrag auf Genehmigung des Revisionsberichts 2015.

Der Revisionsbericht ist in Deutsch und Französisch im VSE-Extranet www.strom.ch als PDF einsehbar.

zu Traktandum 7

Festsetzung Mitgliederbeiträge 2017

Antrag auf Verzicht einer Erhöhung der ordentlichen Mitgliederbeiträge für das Jahr 2017. Die ordentlichen Mitgliederbeiträge sind folgendermassen festzulegen: Variablen z auf CHF 187.— und fauf 0,07 je skalierte Wertschöpfungseinheit und fb auf 0,0004.

zu Traktandum 8

Wahlen

8.1 Mitglieder des Vorstands

Antrag auf Neuwahl für 2016–2019

- Roberto Pronini, AET / ESI
- n.n. / Multidis

Antrag auf Wiederwahl für 2016–2019

- Dominique Gachoud, Groupe E SA / regioGrid / zweite Amtsperiode
- Andreas Widmer, WWZ Energie AG / Regionalwerke / dritte Amtsperiode
- Andreas Zimmermann, Genossenschaft Elektra, Jegenstorf / DSV / dritte Amtsperiode

8.2 Revisionsstelle

Antrag auf Wahl der Gruber Partner AG als Revisionsstelle für das Geschäftsjahr 2016.

Erläuterungen zur Bilanz per 31. Dezember 2015

Bei den Aktiven erhöhte sich das Umlaufvermögen dank einem positiven Cashflow gegenüber dem Vorjahr um 1118 tCHF oder 10%. Das Anlagevermögen reduzierte sich abschreibungsbedingt um 44 tCHF; Investitionen wurden keine getätigt.

Bei den Passiven nahm das kurzfristige Fremdkapital um 2405 tCHF oder 72% zu. Gründe dafür waren Rückstellungen für den Primatwechsel und für IT-Investitionen im Rahmen der neuen Strategie. Die langfristigen Verbindlichkeiten sanken um 1343 tCHF. Im Wesentlichen handelte es sich um Zahlungen für PSEL-Projekte sowie um die Umklassierung in nunmehr kurzfristige Rückstellungen für den Primatwechsel 2016.

Bilanz per 31. Dezember [CHF]	2015	2014
Aktiven		
Umlaufvermögen		
Flüssige Mittel	11 528 810.62	10514040.89
Forderungen aus Lieferungen und Leistungen gegenüber Mitgliedern	534102.90	465 064.50
Übrige kurzfristige Forderungen	406 624.06	571 126.38
Aktive Rechnungsabgrenzungen	377 926.49	180 244.00
	12847464.07	11730475.77
Anlagevermögen		
Finanzanlagen	115 235.00	114975.00
Mobile Sachanlagen	58 640.28	102 869.36
	173 875.28	217 844.36
Total Aktiven	13 021 339.35	11 948 320.13
Passiven		
Kurzfristiges Fremdkapital		
Verbindlichkeiten aus Lieferungen und Leistungen	490 726.12	748 544.59
Übrige kurzfristige Verbindlichkeiten	179 460.37	224370.32
Passive Rechnungsabgrenzungen und kurzfristige Rückstellungen	5 060 624.94	2 353 508.40
	5730811.43	3 326 423.31
Langfristiges Fremdkapital		
Rückstellungen	3818832.49	5 161 867.24
Fremdkapital	9549643.92	8 488 290.55
Eigenkapital		
Vereinskapital	325 000.00	325 000.00
Freiwillige Gewinnreserven	2736000.00	2 736 000.00
Bilanzgewinn		
Gewinnvortrag	399 029.58	390 996.58
Jahresgewinn	11 665.85	8033.00
	410 695.43	399 029.58
	3 471 695.43	3 460 029.58
Total Passiven	13 021 339.35	11948320.13







Erläuterungen zur Erfolgsrechnung 2015

Im Vergleich zum Vorjahr sanken die Mitgliederbeiträge um 43 tCHF/1%. Die übrigen Beiträge reduzierten sich um 60 tCHF/72%, was auf die im Vorjahr ausgerichteten Beitragszahlungen für die Reform der Berufsbildung Netzelektriker zurückzuführen war. Die Dienstleistungserträge gingen im Vorjahresvergleich um 365 tCHF/6% zurück, weil einige Veranstaltungen nur im Zweijahresrhythmus stattfinden. Die ausserordentlichen Erträge erhöhten sich im Vorjahresvergleich um 568 tCHF aufgrund von zeitlichen Verschiebungen von Bundesbeiträgen sowie Kostenbeiträgen an Leistungen von Vorjahren.

Der Aufwand für Material, Waren und Dienstleistungen reduzierte sich gegenüber dem Vorjahr um 664 tCHF/15%, namentlich aufgrund des Wegfalls von Aufwänden für die Reform der Berufsbildung Netzelektriker. Im Personalaufwand wurden infolge von Vakanzen Einsparungen erzielt. Im Hinblick auf die neue IT-Strategie wurden alle Investitionen gestoppt und dafür Rückstellungen für zukünftige IT-Investitionen gebildet, weshalb sich der Verwaltungsaufwand erhöhte. Im ausserordentlichen Aufwand wurden für den Primatwechsel in der Pensionskasse PKE sowie zur Weiterentwicklung der Berufsbildung Netzelektriker zusätzliche Mittel reserviert. Insgesamt resultierte ein Betriebsgewinn von 12 tCHF.

E. C. Lever de Lever (Curt)	2045	2014
Erfolgsrechnung [CHF]	2015	2014
Betriebsertrag	12328708.26	12795546.66
Aufwand für Material, Waren und Dienstleistungen	-3 864 874.53	-4529361.23
Bruttogewinn 1	8 4 6 3 8 3 3 . 7 3	8 266 185.43
Personalaufwand	-6 004 245.05	-6127615.39
Übriger betrieblicher Aufwand	-2 114 891.25	-1740711.42
oniger sectionicity farmana	2111031123	1710711112
Abschreibungen und Wertberichtigungen auf Positionen des Anlagevermögens	-44 229.08	-53 016.64
Finanzerfolg	27 245.75	11 897.78
,		
Betriebsergebnis vor Steuern (EBT)	327714.10	356 739.76
Betriebsfremder, ausserordentlicher, einmaliger oder periodenfremder Aufwand und Ertrag	-308 800.35	-340 583.11
Direkte Steuern	-7247.90	-8123.65
Direction of Control	7247.50	3123.03
Jahresgewinn	11 665.85	8033.00

Anzeige







Propositions du Comité à l'Assemblée générale

au point 2

Procès-verbal de la 126° Assemblée générale (ordinaire) du 7 mai 2015 à Soleure

Approuver le procès-verbal publié dans le Bulletin 7s/2015.

au point 3

Approbation du rapport annuel 2015

Approuver le rapport annuel 2015, téléchargeable en allemand et en français sous forme électronique dans la partie extranet du site www.electricite.ch.

au point 4

Approbation des comptes annuels de l'AES pour l'exercice 2015

Approuver les comptes de l'AES pour l'exercice 2015.

au point 5

Approbation du rapport de l'organe de révision pour l'exercice 2015

Approuver le rapport de l'organe de révision pour l'exercice 2015.

Le rapport de l'organe de révision est disponible en allemand et en français sous forme électronique dans la partie extranet du site www.electricite.ch.

au point 7

Fixation des cotisations de l'année 2017

Renoncer à augmenter les cotisations des membres ordinaires pour 2017.

Les cotisations des membres sont fixées comme suit : variables z à CHF 187, f à 0,07 par unité de valeur ajoutée dégressive et fb à 0,0004.

au point 8

Élections

8.1 Membres du Comité

Élection pour 2016-2019:

- Roberto Pronini, AET / ESI
- n.n. / Multidis

Réélection pour 2016-2019:

- Dominique Gachoud, Groupe E SA / regioGrid / deuxième mandat
- Andreas Widmer, WWZ Energie AG / Regionalwerke / troisième mandat
- Andreas Zimmermann, Genossenschaft Elektra, Jegenstorf / DSV / troisième mandat

8.2 Organe de révision

Election de Gruber Partner AG comme organe de révision pour l'année 2016.

Précisions concernant le bilan au 31 décembre 2015

Au niveau de l'actif, l'actif circulant a augmenté de 1118 kCHF (+10%) par rapport à l'exercice précédent grâce à un flux de trésorerie positif. Le capital immobilisé a diminué de 44 kCHF en raison des amortissements; aucun investissement n'a été effectué.

S'agissant du passif, les capitaux étrangers à court terme ont augmenté de 2405 kCHF (+72%), une hausse qui s'explique par les provisions pour le passage à la primauté des prestations et pour les investissements informatiques dans le cadre de la nouvelle stratégie. Les dettes à long terme ont baissé de 1343 kCHF. Il s'agissait essentiellement de paiements pour les projets de recherche PSEL, ainsi que du reclassement en provisions à court terme pour le passage à la primauté des prestations en 2016.

Bilan au 31 décembre [CHF]	2015	2014
Actif		
Actif circulant		
Trésorerie	11 528 810.62	10514040.89
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services envers des membres	534102.90	465 064.50
Autres créances à court terme	406 624.06	571 126.38
Actifs de régularisation	377 926.49	180 244.00
	12847464.07	11730475.77
Actif immobilisé		
Immobilisations financières	115 235.00	114975.00
Immobilisations corporelles meubles	58 640.28	102 869.36
	173 875.28	217 844.36
Actif total	13 021 339.35	11 948 320.13
Passif		
Capitaux étrangers à court terme		
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	490726.12	748 544.59
Autres dettes à court terme	179 460.37	224370.32
Passifs de régularisation et provisions à court terme	5 060 624.94	2353508.40
·	5 730 811.43	3 326 423.31
Capitaux étrangers à long terme		
Provisions	3818832.49	5161867.24
Capitaux étrangers	9549643.92	8 488 290.55
Capitaux propres		
Capital de l'association	325 000.00	325 000.00
Réserves facultatives issues du bénéfice	2736000.00	2736000.00
Bénéfice de l'exercice		
Report de bénéfice	399 029.58	390 996.58
Bénéfice de l'exercice	11 665.85	8033.00
	410 695.43	399 029.58
	3 471 695.43	3 460 029.58
Passif total	13 021 339.35	11948320.13



Précisions concernant le compte de résultat 2015

Comparativement à l'exercice précédent, les cotisations des membres ont baissé de 43 kCHF (-1%). Les autres cotisations ont quant à elles diminué de 60 kCHF (-72%), un recul dû aux cotisations versées l'année précédente pour la réforme de la formation professionnelle d'électricien de réseau. Les recettes issues des prestations ont enregistré une baisse de 365 kCHF (-6%) par rapport à l'exercice précédent, du fait que certaines manifestations n'ont lieu que tous les deux ans. Les recettes extraordinaires ont augmenté de 568 kCHF par rapport à l'année précédente en raison de reports de contributions de la Confédération, ainsi que de contributions aux coûts de prestations des années précédentes.

Comparativement à l'exercice précédent, les charges liées au matériel, aux marchandises et aux prestations de services ont baissé de 664 kCHF (-15%), notamment en raison de la suppression des dépenses pour la réforme de la formation professionnelle d'électricien de réseau. Des économies ont été réalisées au niveau des charges de personnel suite aux vacances de postes. Tous les investissements ont été gelés compte tenu de la nouvelle stratégie informatique et des provisions pour les futurs investissements IT ont été constituées, ce qui a fait augmenter les charges administratives. Pour ce qui est des charges exceptionnelles, des moyens supplémentaires ont été réservés pour le passage à la primauté des prestations dans la caisse de pension CPE, ainsi que pour le développement de la formation professionnelle d'électricien de réseau. Le bénéfice d'exploitation a atteint au total 12 kCHF.

Compte de résultat [CHF]	2015	2014
Résultat d'exploitation	12328708.26	12 795 546.66
Charges de matériel, marchandises et prestations	-3 864 874.53	-4529361.23
Bénéfice brut 1	8 463 833.73	8 266 185.43
Charges de personnel	-6 004 245.05	-6127615.39
Autres charges d'exploitation	-2114891.25	-1 740 711.42
Amortissements et corrections de valeur sur les postes de l'actif immobilisé	-44 229.08	-53 016.64
Résultat financier	27 245.75	11 897.78
Résultat d'exploitation avant impôts (EBT)	327714.10	356739.76
Charges et produits hors exploitation, exceptionnels, uniques ou hors période	-308 800.35	-340 583.11
Impôts directs	-7247.90	-8123.65
Bénéfice de l'exercice	11 665.85	8033.00

rinzenge

etin Bulletin Bulleti

Connaissez-vous déjà le site www.bulletin-online.ch?

Vous trouverez les articles parus dans ce numéro également sur le site du Bulletin-online. Il vous offre la possibilité d'évaluer et de commenter les articles, afin de transformer une communication à sens unique en dialogue passionnant.

Le Bulletin électronique vous invite à explorer, à « fouiller » dans les archives, ainsi qu'à lire les plus récentes communications. Nous nous réjouissons de votre visite!

Bulletin Bulletin

www.bulletin-online.ch



let





Bericht der Revisionsstelle zur eingeschränkten Revision

Als Revisionsstelle haben wir die Jahresrechnung (Bilanz und Erfolgsrechnung) des Verbands Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen (VSE) für das am 31. Dezember 2015 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung ist der Vorstand verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, die Jahresrechnung zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine Eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der beim geprüften Unternehmen vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht Gesetz und Statuten entspricht.

Aarau, 17. Februar 2016 thy AG Wirtschaftsprüfung

Rolf Kihm Leitender Revisor Zugelassener Revisionsexperte Dipl. Wirtschaftsprüfer

Jörg Knecht Zugelassener Revisionsexperte Dipl. Wirtschaftsprüfer

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

En notre qualité d'organe de révision, nous avons audité les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'Association des entreprises électriques suisses (AES) pour l'exercice achevé le 31 décembre 2015.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité de l'AES alors que notre mission consiste à auditer ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'autorisation et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la norme suisse pour le contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser l'audit de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint comprend essentiellement des questions et des analyses ainsi que des examens détaillés – adaptés aux circonstances – des documents soumis par l'entreprise. Par contre, les examens des processus de l'entreprise et du système de contrôle interne ainsi que des questions et d'autres actions de vérification en vue de découvrir des actes délictueux ou d'autres violations de la loi ne font pas l'objet du contrôle restreint.

Lors de notre contrôle, nous n'avons constaté aucun fait qui nous fasse conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Aarau, le 17 février 2016 thy AG

Rolf Kihm Réviseur en chef des comptes Expert réviseur autorisé Expert-comptable diplômé

Jörg Knecht Expert réviseur autorisé Expert-comptable diplômé

Anzeige



Wir heissen die Teilnehmer der VSE-Generalversammlung herzlich in Baden willkommen.

Regionalwerke AG Baden, Haselstrasse 15, 5401 Baden, Telefon 056 200 22 22, www.regionalwerke.ch 125











Konzentrierte Informationen für Elektrofachleute rund um das Thema Fehlerstrom-Schutzschalter (RCD).

Termine

- 02. Mai 2016 in Chur
- 03. Mai 2016 in Bern
- 17. Mai 2016 in Lenzburg
- 18. Mai 2016 in St. Gallen
- 24. Mai 2016 in Zürich
- 25. Mai 2016 in Luzern

www.electrosuisse.ch/Nachrüsten-RCD

